



Pour découvrir
le monde et ses cultures

Grandeur et déclin du Saint-Empire

Valérie Sobotka

Historienne

Le Saint-Empire est né officiellement en 962 avec la restauration de la dignité et de l'unité impériales par Othon Ier le Grand, duc de Saxe, roi d'Allemagne depuis 936, et descendant des farouches Saxons que Charlemagne avait combattus pendant plus de douze ans avant de les soumettre à son autorité puis de les intégrer dans l'aristocratie. Malgré les conflits politiques et religieux, externes et internes, il survécut jusqu'au début du XIXe siècle. Valérie Sobotka évoque pour vous la puissance mais aussi la fragilité de cet empire qui joua un rôle essentiel dans le concert européen.

Il existe dans l'Allemagne du Xe siècle une nostalgie certaine de l'Empire carolingien dont le souvenir est soigneusement entretenu par les abbayes. Cet empire fait figure d'âge d'or, assimilé à une période de grandeur et de paix que l'on oppose aux troubles, à l'anarchie et aux invasions ultérieures. Othon reçoit un appui décisif du pape, qui cherche un protecteur face aux menaces extérieures et à l'anarchie qui sévissent en Italie à la fin du Xe siècle. De Rome à la Sicile, des luttes incessantes opposent princes chrétiens, gouverneurs byzantins des Pouilles et de Naples et émirs arabes de Sicile. Cette anarchie est mise à profit par les Grands pour contrer une autorité pontificale perpétuellement menacée.

Othon sait exploiter cette situation après sa victoire de Lechfeld qui, en 955, met fin aux raids magyars en Allemagne. Il est alors déclaré « sauveur des chrétiens », digne du nom d'empereur et héritier de Charlemagne. Le pape et Othon contractent une alliance : Rome s'engage à soutenir la restauration de l'empire et l'attribution de la couronne impériale à Othon ; en échange, l'empereur protégera et défendra la papauté contre ses ennemis. Le couronnement qui intervient à Rome en 962, résultat d'une alliance entre les pouvoirs spirituel et temporel, fait d'Othon et de ses successeurs les chefs de la chrétienté et les protecteurs de l'Église.

L'empire au sens strict se limite alors à trois ensembles politiques : le royaume de Germanie issu de la Francie orientale du traité de Verdun, le royaume d'Italie limité au sud par les États du pape, et toutes les régions lotharingiennes, que les rois de Germanie avaient su attirer dans leur sphère d'influence au cours du Xe siècle – territoire qui va de la Meuse et du Rhône à l'Elbe et de la mer du Nord au sud de la Toscane. Les empereurs nourrissent dès le Xe siècle de grandes ambitions à l'Est. Sous les règnes d'Othon et de ses successeurs, l'empire intègre la plupart des duchés chrétiens qui naissent au-delà de l'Elbe au Xe siècle, tels les marches méridionales d'Autriche et de Carinthie et le duché de Bohême. Les empereurs donnent à leurs ducs le titre royal contre la reconnaissance de la suzeraineté impériale. Ils règnent sur un très vaste pays sans toutefois disposer d'une capitale fixe ni d'une véritable administration. Leurs absences fréquentes encourageant les tentatives d'empiétement des Grands ou d'usurpation des prérogatives royales, ils s'appuient sur les hommes d'Église. Ainsi, les évêques impériaux fournissent à la cour des scribes, des juristes et des chroniqueurs qui deviennent en l'absence de l'empereur les garants de son autorité. Dans ces conditions, l'investiture aux bénéfices ecclésiastiques prend une importance capitale. Depuis Othon, l'empereur nomme les évêques et les abbés qu'il choisit souvent parmi les membres de sa famille et ses serviteurs les plus proches, leur attribuant des biens très importants pour s'assurer leur fidélité. Grégoire VII, en revendiquant l'investiture des bénéfices ecclésiastiques, remettra en cause l'un des fondements de l'autorité impériale.

La querelle des investitures

Un véritable protectorat impérial s'instaure sur la papauté. Othon Ier destitue Jean XXII, le pape qui lui avait donné la couronne impériale, et ses successeurs immédiats n'hésitent pas à user de moyens militaires pour imposer leur autorité aux pontifes. Les conditions changent avec l'élection du clunisien Grégoire VII, qui engage la réforme connue sous son nom. La collation des bénéfices ecclésiastiques par l'autorité laïque est récusée – attaque frontale contre l'un des instruments majeurs de l'autorité impériale qui entraîne une escalade de condamnations entre Henri IV, salien monté sur le trône en 1056, et Grégoire. Un pas décisif est franchi en 1076 lorsque ce dernier excommunie l'empereur, libérant ainsi les chrétiens de leur devoir d'obéissance. Immédiatement, certains seigneurs allemands élisent un nouveau roi en la personne de Rodolphe de Souabe tandis qu'éclatent des troubles intérieurs. Pour retrouver sa légitimité religieuse, Henri IV mettra en scène la repentance de Canossa. La levée de l'excommunication n'empêche cependant pas le conflit de rebondir lorsqu'en 1088 Henri IV nomme un antipape : l'unité de l'Église se trouve rompue pour quatre siècles. Le conflit gagne encore en puissance sous le règne d'Henri V. L'autorité réelle de l'empereur ne cesse de faiblir, et l'anarchie de grandir au fur et à mesure qu'excommunications et interdits sapent les structures de la pyramide féodale.

De guerre lasse, la diète de Worms, en 1125, entérine un compromis inspiré des idées d'Yves de Chartres. Séparant les investitures ecclésiastique et temporelle, il réserve la première au pape et la seconde à l'empereur. Cette solution confirme en réalité la victoire de la papauté, l'empereur devant désormais partager un droit dont il avait jusqu'alors le monopole. Le chef temporel de la chrétienté conserve toutefois en Allemagne des droits particuliers : l'élection des évêques s'y fera obligatoirement en présence de l'empereur ou de son représentant. En Italie en revanche, l'Église s'émancipe définitivement de la tutelle impériale.

Ce compromis ne satisfait aucune des deux parties, et le conflit rebondit au XIIe et dans la première moitié du XIIIe siècle avec la « guerre des deux glaives » sous les Hohenstaufen dont la dynastie avait succédé à celle des Saliens en 1137. L'absence de l'empereur qui guerroyait en Italie crée en Allemagne un vide du pouvoir ; Frédéric II n'y séjourne pour sa part que quelques mois au début de son règne, laissant ensuite son gouvernement à son fils Henri. Les empereurs concèdent aux Grands des privilèges régaliens toujours plus importants pour tenter de s'assurer leur fidélité contre les partisans du pape. Cette évolution, déjà amorcée, s'accélère sous Frédéric II qui, vers 1220, renonce aux privilèges que lui avait concédés le concordat de Worms en terre germanique. Quelques années plus tard, son fils Henri accorde aux princes séculiers l'hérédité des fiefs. Dans le même temps, les empereurs octroient aux villes les plus importantes le statut de « ville libre d'empire » pour tenter de contrebalancer la puissance toujours plus grande des Grands : dotées de l'autonomie juridique, judiciaire et fiscale, elles échappent ainsi à l'autorité seigneuriale. L'objectif est aussi économique puisqu'en reconnaissance de leur émancipation les villes impériales contribuent largement au financement de l'armée et de l'administration impériales. Vers 1380, l'Allemagne comptera ainsi environ cent « villes libres », parmi lesquelles Augsbourg, Nuremberg et Ulm. Brême, Hambourg et Lubeck, ces villes de la future Ligue hanséatique, profitent de leur éloignement géographique pour échapper à peu près complètement au pouvoir impérial tout en s'émancipant de la tutelle seigneuriale.

L'anarchie atteint son apogée au cours de l'interrègne de vingt-trois ans qui suit la mort de Frédéric II en 1250. L'empire apparaît alors comme une mosaïque de villes libres et de principautés, grandes et petites, séculières ou ecclésiastiques, dotées de pouvoirs régaliens de haute et de basse justice, du droit de frapper monnaie, de lever des impôts et d'établir douanes et octrois. La loi du plus fort prime, les conflits entre autorités subalternes se multiplient ; les pillages et les rapines sont monnaie courante, tandis que l'insécurité des routes rend le commerce difficile.

Cette situation va susciter l'inquiétude du pape. La dislocation de l'entité impériale prive la

croisade de son chef naturel et livre la Sicile à la seule puissance des Angevins, que le pape a d'ailleurs appelés pour contrer les Hohenstaufen... Rome menace de nommer lui-même un empereur si les princes-électeurs n'y parviennent pas. En 1273, ces derniers élisent Rodolphe de Habsbourg en pensant qu'il ne porterait pas ombrage aux puissantes maisons des Wittelsbach ou des Welfs. Les domaines des Habsbourg initialement situés dans le Sud-Ouest alémanique, en Alsace et en Suisse connaissent toutefois une extension considérable lorsque Rodolphe s'approprie la marche d'Autriche tombée en déshérence, qui s'étend du Danube au voisinage de l'Adriatique.

La nouvelle puissance de Rodolphe finit d'ailleurs par inquiéter les princes qui, en 1291, écartent son fils du trône impérial. La quasi-hérédité de la couronne disparaît provisoirement au profit du principe électif. Pendant près de deux siècles, les « élections sautantes », ou *Springwahlen* vont faire alterner les représentants Habsbourg, Luxembourg et Wittelsbach et favoriser l'essor du clientélisme. Depuis Rodolphe de Habsbourg, les empereurs ponctionnent sur les domaines impériaux, déjà en partie dilapidés durant l'interrègne, pour s'assurer les suffrages des princes. Ces possessions finiront par disparaître presque complètement au XIVe siècle.

La réforme de l'empire

Le conflit entre la papauté et l'empereur connaît encore une ultime phase d'affrontement au XIVe siècle lorsque Louis le Bavarois apporte son soutien aux franciscains en conflit avec Rome. En 1346, la curie s'applique à faire élire un contre-roi, Charles de Luxembourg. Resté seul au pouvoir, ce dernier codifie l'élection au trône impérial pour éviter à l'avenir une ingérence pontificale, à laquelle il devait pourtant son élection... La Bulle d'or de 1356 restreint le droit de vote à sept princes-électeurs dont un seul, le roi de Bohême, n'est pas Allemand. La prétention du pape à confirmer l'élection de l'empereur est purement et simplement ignorée. L'empire ne devait effectivement pratiquement plus connaître de schismes successoraux. La Bulle d'or atteste aussi de l'identité désormais résolument germanique du Saint-Empire et de sa renonciation à ses prétentions universelles et même italiennes. Caractère qui s'affirme encore au XVe siècle lorsque la couronne impériale se fixe dans la famille des Habsbourg après l'élection au trône impérial de l'archiduc Albert II d'Autriche. C'est en 1512 qu'un texte officiel utilise pour la première fois l'appellation de « Saint-Empire romain de la nation allemande ».

L'empire demeure, malgré ces réformes, un corps affaibli dont tirent profit les puissances voisines. L'interrègne marque le début d'une érosion territoriale qui se prolongera jusqu'à la fin du XVe siècle. En Lorraine, Bourgogne et Provence, les rois de France remettent en cause la frontière du traité de Verdun. À partir de la fin du XIIIe siècle, la souveraineté française s'étend successivement à Lyon et au Vivarais, puis au Valentinois et au Dauphiné, et enfin à la Provence. Pour l'essentiel, l'empereur ne conserve de son ancienne Bourgogne que la Franche-Comté et la Savoie. Le pape obtient l'abrogation de la suzeraineté impériale sur Avignon tandis qu'en 1499 les cantons suisses accèdent à une indépendance de fait. En Italie, Rodolphe Ier doit abandonner les derniers droits impériaux sur les provinces d'Ancône et de Romagne. À la fin du XVe siècle, la souveraineté impériale est limitée au Nord-Ouest de l'Italie où elle rencontre d'ailleurs beaucoup de difficultés à faire respecter ses prérogatives face à des rois de France qui, de Charles VIII à François Ier, profitent de l'absence impériale pour s'implanter dans la péninsule. Dans le même temps, les empereurs apparaissent absents des grands conflits et enjeux de la fin du Moyen Âge. Ainsi Frédéric III de Habsbourg, qui règne de 1439 à 1494, ne songe pas à mener croisade alors qu'en 1453 les Turcs prennent Constantinople...

La réforme institutionnelle, amorcée par la Bulle d'or, s'impose au XVe siècle comme une nécessité. Après un demi-siècle de velléités, le processus est lancé en 1495 par Maximilien à la diète de Worms. Les princes et les villes représentés acceptent la proclamation d'une « paix nationale sempiternelle » interdisant toutes les guerres privées. Pour juger les conflits et les exactions dont pouvaient être victimes les sujets de la part de leur seigneur, prince ou ville, un tribunal d'empire est créé, composé pour moitié de juristes et pour l'autre de représentants des

États. L'empire est désormais divisé en dix cercles ou *Kreise*, exception faite des domaines propres de l'empereur. Chaque *Kreis* est placé sous la présidence d'un « capitaine » héréditaire. Un « sou commun », impôt direct, est institué pour permettre le financement de la cour de justice et de l'armée communes.

Cette phase réformatrice se prolonge jusqu'au règne de Charles Quint. L'empereur prête désormais serment sur la capitulation électorale, texte de 1519 qui précise les devoirs de l'élu. Ses prérogatives exclusives apparaissent d'ailleurs assez limitées : libre collation de certains bénéfices, dispense de lettres de noblesse, privilèges et autres grâces, droit de percevoir des taxes lors de mutations successorales et investiture des fiefs immédiats de l'empire. Pour ce qui est de la législation impériale, du droit de paix et de guerre, il ne jouit en revanche que du *jura comitalia* qu'il partage avec la Diète. Héritière des diètes de cour, celle-ci acquiert en 1489 à peu près sa forme définitive. Ses membres y siègent en vertu de la coutume ou sur décision de l'empereur et de l'assemblée. Elle est désormais composée des collèges des princes-électeurs, des autres princes, comtes et prélats, et enfin des villes d'empire. Si les princes-électeurs disposent chacun d'une voix nominative, les membres des deux autres collèges ne disposent que de voix collectives et votent par « bancs » régionaux.

À l'issue de ce demi-siècle de réformes, l'empire se trouve doté d'une sorte de constitution écrite qui modifie profondément les institutions impériales. Les résistances de la Diète toutefois bloquent la réalisation de certaines réformes. Ainsi le « sou commun », clé de voûte du pouvoir impérial finit par être abandonné. La Diète, la Cour de justice et les *Kreise* subsistent jusqu'à la disparition de l'empire, assurant sa continuité par-delà les séismes de la Réforme et de la guerre de Trente Ans.

Les ruptures de l'époque moderne

La Réforme et la terrible guerre de Trente Ans brisent l'empire en deux camps. Charles Quint, étranger aux réalités allemandes, pieux catholique, ne voit en Luther qu'un petit moine en révolte contre l'autorité légitime. En 1521, à la diète de Worms, devant le refus de Luther de récuser les quatre-vingt quinze thèses – « Me voici, je ne puis parler autrement » –, l'empereur fait adopter un décret mettant le réformateur au ban de l'empire. Cette décision, qui ne pourra être appliquée, n'empêchera pas la propagation des idées luthériennes. La rupture entre *Stände* luthériens et catholiques n'est toutefois pas immédiate. De 1521 à 1530, l'espoir réside dans la convocation d'un concile sinon universel, du moins national allemand qui permettrait de trouver une paix de compromis tout en supprimant les abus de l'Église. Ainsi, en 1526, la diète réunie à Spire décide à l'unanimité que pendant un an et demi chaque État sera responsable de ses affaires religieuses. Luther lui-même rappelle aux princes luthériens leur devoir d'obéissance envers l'empereur.

La rupture intervient après la diète de 1529 réunie une nouvelle fois à Spire par l'archiduc Ferdinand. La résolution de 1526 est révoquée, tandis qu'est affirmée l'interdiction pour tout nouvel État d'embrasser la Réforme. L'obligation de restaurer le culte catholique partout où il a été supprimé est proclamée. Ces décisions suscitent la protestation de cinq princes et quatorze villes luthériens qui déclarent qu'une décision prise à l'unanimité ne saurait être révoquée par une simple majorité. Pour ce qui est de « l'honneur de Dieu et le salut des âmes », déclarent les protestataires, chaque État doit se présenter lui-même devant Dieu et décider ce qui est de droit. Le camp luthérien, auquel on donnera désormais le nom de « protestant », introduit dans l'état constitutionnel de l'empire un principe nouveau, à savoir : une décision prise à l'unanimité ne peut ensuite être révoquée par une décision prise à la majorité ; surtout, comme l'avait déjà affirmé la diète de 1526, mais de façon provisoire, il appartient à chaque État, ville ou principauté de décider de sa religion. Ce principe juridique devait désormais soutenir et justifier le combat des protestants jusqu'aux traités de Westphalie.

L'épisode de Spire met fin aux espoirs de conciliation religieuse. Une ultime tentative échoue en 1530 à la diète d'Augsbourg. Les États catholiques y votent le rétablissement dans tous les

territoires de l'empire des anciennes règles et coutumes religieuses, ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques sécularisés dans les territoires protestants – ce qui bien entendu entraîne une nouvelle protestation des États protestants qui l'année suivante se regroupent au sein de la ligue de Smalkalde.

Le conflit sera toutefois retardé par la guerre que Charles Quint mène contre la France. C'est seulement après la paix de Crépy, signée en 1544, que l'empereur lance l'offensive contre les États protestants. Si aucun des deux camps ne sort vainqueur du conflit, la paix d'Augsbourg signée en 1555 constitue une victoire pour le camp luthérien dans la mesure où chaque État se voit reconnaître le droit de conserver la religion qu'il confesse. Les sujets devront, selon la célèbre formule *Cujus regio, ejus religio* suivre la religion de leur prince ou émigrer. Le Saint-Empire devient une entité où coexistent officiellement des États de confessions différentes. La paix de 1555 met donc fin aux espoirs de l'empereur d'être le chef religieux en ses États, volonté affirmée avec force au Moyen Âge lors du conflit des investitures. Conformément à la volonté de Luther, les princes protestants se voient confier l'autorité, la fameuse *Obrigkeit* sur l'Église de leur État, devenant même les garants du salut de leurs sujets. Leur pouvoir s'en trouvera considérablement renforcé. Imité par les princes catholiques, Ferdinand Ier, successeur en 1556 de Charles Quint, s'appuie désormais sur les jésuites pour conduire à partir de Vienne une politique de reconquête religieuse intelligente et efficace. C'est un camp catholique offensif qui, après la défenestration de Prague et la déposition de Ferdinand par le parti protestant du trône de Bohême en août 1619, s'engage dans une nouvelle tentative de reconquête militaire des terres réformées.

Ce conflit sera le plus dramatique de l'histoire du Saint-Empire. De 1619 à 1648, la Ligue catholique affronte l'Union évangélique et ses alliés successifs, Danois, Suédois puis Français. Les régions allemandes sortent ravagées et ruinées de cette longue guerre : villages et terres sont en partie désertés, et environ 40 pour cent de la population disparaît. La guerre de Trente Ans constitue au moins à deux titres un échec pour l'empereur : la reconquête catholique a échoué puisque l'état religieux de 1624 est reconnu comme définitif ; le principe de division de l'empire en États catholiques et protestants, déjà affirmé à Augsbourg quatre-vingt-treize ans plus tôt, est confirmé. Il est désormais interdit à la Diète de prendre des décisions en matière religieuse autrement qu'à l'unanimité. Dans ce domaine, les États protestants et catholiques siègeront d'ailleurs désormais séparément.

Conformément à la volonté française, l'empereur se voit confisquer la conduite de la politique extérieure de l'empire. La guerre, la paix, la levée et le commandement de l'armée relèvent désormais du vote de la Diète. L'empereur et l'empire deviennent donc deux entités différentes, ce que traduit désormais l'expression *Kaiser und Reich*. L'empereur pouvait dorénavant faire la guerre en tant que prince sans être suivi par l'empire. Les États pouvaient entrer dans des alliances contre l'empereur. Ce dernier se trouvait par là contraint de se replier sur ses terres héréditaires et ses possessions extérieures, telles la Hongrie et ses dépendances. Les traités de Westphalie portaient donc non seulement en germe la naissance de l'État autrichien, mais aussi la possibilité pour les États les plus puissants de l'empire tels que la Prusse ou même la Saxe de conduire des politiques contraires aux intérêts de l'empereur autrichien.

L'empire doit enfin céder à la Suède et à la France plusieurs territoires. La première obtient d'importantes bases territoriales en Allemagne du Nord, dont la moitié ouest de la Poméranie. La seconde obtient les évêchés de Metz, Toul et Verdun, et dans une large mesure l'éviction de l'empereur de la rive gauche du Rhin. Les traités de Westphalie sont, qui plus est, placés sous la garantie de la France et de la Suède – ces deux puissances ayant su profiter des déchirements religieux de l'empire pour l'affaiblir, récupérer un certain nombre de ses territoires et saper l'autorité de son chef.

La fin du Saint-Empire

L'histoire du Saint-Empire, de 1648 à son auto-dissolution en 1806, est celle d'une puissance de second ordre. Il possède désormais une sorte d'administration centrale installée à Vienne sous la direction du vice-chancelier. Depuis 1663, le Reichstag, devenu « perpétuel », siège à Ratisbonne. Cette évolution ne s'explique toutefois pas par la volonté d'accroître le rôle de cette assemblée, mais par les difficultés des États à s'accorder, notamment en raison des divisions et querelles religieuses. Le Reichstag devient alors une assemblée de diplomates où l'empereur et les princes ne viennent plus en personne et qui, de fait, perd de l'importance.

Le rôle du Saint-Empire dans les relations internationales apparaît désormais des plus limités. L'initiative revient aux États nationaux les plus importants, la Bavière, la Saxe et surtout l'Autriche et la Prusse où, après 1648, s'affirme l'absolutisme. Après les conflits des XVI^e et XVII^e siècles, la solidarité d'intérêts entre les États semble rompue. Leur politique étrangère semble désormais définie en fonction des intérêts nationaux particuliers. Après la victoire de 1683 sur les Turcs devant Vienne, l'Autriche choisit de privilégier la conquête des territoires balkaniques aux dépens de celle des terres impériales de l'Ouest occupées par la France après 1648. Bien plus, l'histoire de l'empire est à partir de 1740 dominée par la rivalité austro-prussienne qui conduit Frédéric II et Marie-Thérèse, soutenus par leurs alliés respectifs allemands et étrangers, à s'affronter dans deux guerres pour la possession de la Silésie.

Malgré tout, l'attachement à l'empire et surtout à la personne de l'empereur subsiste, comme le montre le flot de protestations que provoque en Prusse la décision de Frédéric II de supprimer la prière à l'empereur dans les églises luthériennes. Les statuts de ville ou d'abbaye d'empire constituent toujours des protections prisées face aux velléités de domination et aux tentatives d'exactions des Grands.

La carte du Saint-Empire est bouleversée par les traités imposés par Napoléon I^{er} à l'empereur François II. Lors de la paix de Lunéville de 1801, l'empire doit céder à la France toute la rive gauche du Rhin. La Prusse, la Bavière, le Bade et le Wurtemberg obtiennent de la Diète le rattachement à leurs territoires de cent douze petits États, parmi lesquels de nombreux évêchés et abbayes pour compenser leurs pertes en Rhénanie. En 1815, l'Allemagne ne comptera plus qu'une quarantaine d'États contre plus de trois cents à la fin du XVIII^e siècle. L'unité de l'empire se trouve définitivement mise à mal par la politique d'alliance diplomatique des États du sud : Bavière, Bade et Wurtemberg, avec la France contre la reconnaissance à leurs princes de la dignité royale. En juillet 1806, seize princes, parmi lesquels les nouveaux rois d'Allemagne du Sud, se groupent en une confédération germanique sous protectorat français. Un mois plus tard François II, en déclarant qu'il lui était désormais impossible d'assumer les devoirs de sa charge envers l'empire allemand, prenait acte de la mort annoncée du Saint-Empire.

Valérie Sobotka

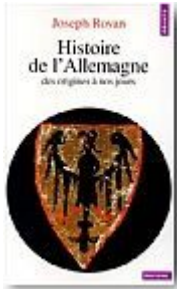
Novembre 2000

Copyright Clio 2016 - Tous droits réservés

Bibliographie



Histoire de l'Allemagne
Raymond Poidevin et Sylvain Schirmann
Nations d'Europe
Hatier, Paris, 1992
Une synthèse indispensable



Histoire de l'Allemagne
Joseph Rovin
Points Histoire
Seuil, 1999



Le Saint-Empire
Jean-François Noël
Que sais-je?
P.U.F, Paris, 3ème édition, 2000